



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DE L'A.R.E.O.S. 11 décembre 2014 – 09 H

Présent(e)s : Brigitte BUREY, Sylviane DEFRENE, Véronique FERRAT, Christine BLANCHETIERE, Françoise DUBOSC, Stéphanie GALLAIS, Agnès GROUT

Excusé(e)s : Brigitte SIMENEL, Marie Line DERRIEN

RENCONTRE AVEC M. DURIEUX – Directeur d'agence ANSAMBLE – le 4/12/14

- Tickets restaurant :
 - Une demande va être déposée pour l'utilisation de ce mode de paiement par les agents de l'URSSAF et de la CPAM. Dans le cas d'un accord de la commission nationale des titres restaurant, la mise en application sera au plus tard le 1^{er} avril 2015.
 - Les organismes concernés devront signer une convention qui stipule que les agents ne bénéficieront pas d'une subvention autre que celle accordée avec les tickets restaurant.
 - Le ticket restaurant se substitue à la subvention employeur actuel.
 - La carte de paiement du restaurant sera approvisionnée avec les tickets restaurant et aucun rendu de monnaie ne pourra être fait, sauf en cas de départ de l'organisme.
 - 3 heures de gestion nous seront facturées par semaine par ANSAMBLE.
- Respect des heures contractuelles de présence du personnel du restaurant.
 - La cafétéria n'a pas été réouverte au 1^{er} septembre comme prévu dans le contrat.
 - Actuellement la présence du personnel est de 187 h 50 / mois au lieu des 199 h 36 prévues sur le contrat.
 - Un avenant du contrat sera signé au 1^{er} janvier 2015 pour modifier le nombre d'heures et le montant de l'admission qui passera de 5.07 € à 4.96 € par repas pour les agents des organismes et de 5.37 € à 5.26 € pour les agents extérieurs.
- Cafétéria :
 - Le bureau de l'A.R.E.O.S. a décidé de la fermeture définitive de la cafétéria du sous-sol.
 - L'étude du réaménagement du petit salon, avec le matériel de la cafétéria qui appartient à l'A.R.E.O.S., est en cours.
 - Le café et le thé sont servis en dosettes à acheter à la caisse.
 - Un courrier va être adressé à l'U.I.O.S.S. pour rendre les locaux du sous-sol.
 - ANSAMBLE va rembourser, sous forme d'avoir, à l'AREOS, la facturation des heures de la cafétéria à raison de 8 h 45 par mois (2 219 € TTC) pour la période de septembre à décembre 14.
- Départ des agents de la C.P.A.M.
 - Les agents de la C.P.A.M. auront toujours accès au restaurant d'entreprise.
 - Le contrat est de 60 000 repas/an et dans le cas où ce nombre n'est pas réalisé, l'A.R.E.O.S. doit verser 3.78 € par repas manquant.
 - Une simulation a été faite par M. Durieux, sur la base de 45000 repas, le coût de la participation passerait de 3.78 € à 4.39 €.
 - Le contrat arrive à échéance le 30 juin 2015 et devra être renégocié ou faire l'objet d'un appel d'offre sur la base de 45000 repas.

QUESTIONS DIVERSES

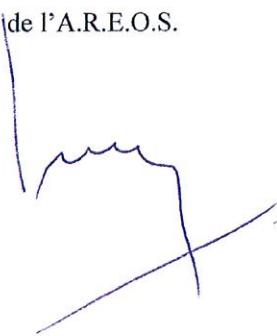
- La Trésorerie du Centre Hospitalier du Havre s'installe au Colbert et une négociation est en cours pour 28 repas/jour.
- Il est rappelé que l'accès à la salle du restaurant d'entreprise est réservée aux personnes utilisant les services d'ANSAMBLE : les repas à la gamelle et le remplissage des bouteilles d'eau à la fontaine sont interdit aux autres personnes.

Séance levée à 11 h

Prochaine réunion le jeudi 5 février 2015 à 9 h 30

La Vice-Présidente de l'A.R.E.O.S.

Brigitte BUREY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Brigitte BUREY". The signature is somewhat stylized and includes a small cross-like mark at the end.